

# L'école peut-elle sortir de la logique marchande ?



Dans cet article, nous tentons d'identifier les valeurs en présence dans le champ de l'enseignement obligatoire<sup>1</sup> et les tensions existant entre ces valeurs. Prenant en compte les différents niveaux qui fondent une politique et sa mise en œuvre<sup>2</sup>, nous distinguerons les niveaux organisationnels (l'école, le pouvoir organisateur), institutionnels (les décrets, les pouvoirs subsidants, les groupes de pression) et idéologiques (le projet de société). Cette analyse nous amènera à constater que les valeurs défendues au niveau institutionnel - notamment les valeurs d'égalité - ne se retrouvent pas au niveau organisationnel où prédominent les valeurs marchandes. En fin d'analyse, nous examinerons s'il est possible de sortir l'école de cette logique marchande.

Par Anne GODENIR

<sup>1</sup> En nous référant à la théorie des conventions de Boltanski et Thévenot. Créée à l'origine pour négocier les conflits dans toute forme d'organisation, cette théorie permet aussi de mettre en évidence les oppositions entre différentes visées politiques (BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991). Pour plus d'infos, voir l'article *Économies de la grandeur* sur Wikipédia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomies\\_de\\_la\\_grandeur#L.27.C3.A9conomie\\_des\\_conventions](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomies_de_la_grandeur#L.27.C3.A9conomie_des_conventions)

<sup>2</sup> Selon la grille d'Ardoino. Cette grille contextualise l'action en distinguant différents niveaux (pour infos, voir par exemple : <http://apprenons.apaap.be/outils-de-formation/47-la-grille-dardoino.html>).

**LA THÉORIE DES CONVENTIONS**, ou 'économies de la grandeur', définit un ensemble de mondes - six au départ, auquel un septième a été ajouté par la suite - qui embrassent toute une série de valeurs chères aux humains. Le monde civique privilégie la valeur 'égalité', le monde marchand la valeur 'concurrence', le monde domestique la valeur 'tradition', le monde industriel la valeur 'efficacité', le monde inspiré la valeur 'créativité', le monde de l'opinion la valeur 'renommée' ou 'réputation'. Le septième monde est le monde de la connectivité qui privilégie la valeur 'réseau'.<sup>3</sup> La théorie des conventions apporte également un ensemble d'éléments qui concrétisent chacune de ces valeurs et permettent de les identifier. Nous ne nous y attarderons cependant pas pour maintenir la focalisation sur les valeurs.

## La théorie des conventions dans le champ de l'éducation

Commençons l'analyse par un zoom sur les valeurs mises en avant dans le champ de l'enseignement obligatoire, au niveau institutionnel par les décrets, les directives européennes, etc., ainsi qu'au niveau organisationnel par les écoles et les pouvoirs organisateurs.

Les lois, décrets et autres textes sur l'enseignement diffusés par les institutions politiques sont éloquentes ; les valeurs pour l'école les plus souvent mises en avant sont l'égalité et l'efficacité :

- l'égalité (principe supérieur du monde civique) est prônée dans les contenus, voire dans les titres mêmes des décrets (par exemple le décret *École de la réussite* de 1995) - voir encadré ci-contre ;

- l'efficacité (principe supérieur du monde industriel) est mise en évidence dans toutes les tentatives de mesurer les effets, de définir des objectifs, de voir si on les atteint, mouvement tiré notamment par les institutions européennes qui sont largement préoccupées par les questions de compétitivité<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Cet ajout permet immédiatement de comprendre que la théorie évolue avec le temps et les mœurs. Les questions de réseaux ne se posaient pas il y a une vingtaine d'années comme elles se posent aujourd'hui.

<sup>4</sup> Voir la Communication de la Commission européenne du 20 novembre 2012, intitulée *Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques* : « L'envolée de l'offre mondiale

Parmi les **textes fondateurs** de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, citons :

- Le Décret relatif à la **promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental**, du 14-03-1995, qui promeut une école de la réussite dans l'enseignement fondamental, établit et définit l'organisation en cycles ainsi que le principe d'interdiction du redoublement dans l'enseignement fondamental.

- Le Décret définissant les **missions prioritaires** de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, du 24-7-1997, qui précise que « *La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :*

*1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*

*2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*

*3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*

*4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »*

- Le Décret relatif à l'**organisation pédagogique du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire**, du 30-06-2006, qui a pour objectif de « *conduire l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences visés dans le décret Missions* ».

- Le Décret organisant un **encadrement différencié** au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des

---

*de main-d'œuvre hautement qualifiée au cours de la dernière décennie met l'Europe à l'épreuve. L'époque où la concurrence provenait essentiellement de pays qui n'avaient que des travailleurs peu qualifiés à proposer est révolue. La qualité de l'éducation et l'offre de compétences ont progressé à l'échelle mondiale, et l'Europe doit réagir ».*

chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, du 30-04-2009, qui « a pour objet d'organiser un encadrement différencié au sein des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française, afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ».

La créativité (principe supérieur dans le monde de l'inspiration) et la tradition (principe supérieur dans le monde domestique) sont deux valeurs moins présentes dans les textes législatifs et sont sans doute davantage développées dans les programmes d'enseignement.

Quant à la renommée et à la concurrence, elles n'apparaissent généralement pas dans les décrets et textes législatifs émanant des pouvoirs publics. Par contre, on retrouve très nettement ces deux dernières valeurs au niveau organisationnel : dans les faits, les écoles fonctionnent largement selon ces principes. La concurrence, à laquelle nous nous attacherons par la suite, est omniprésente dans le fonctionnement de l'institution scolaire, dans tous les mécanismes amenant les élèves à se retrouver regroupés dans les classes et dans les établissements scolaires, à tel point qu'il est désormais convenu de qualifier le phénomène de 'marché scolaire'.



La concurrence entre écoles : attirer les élèves par une publicité alléchante ?

La grille d'Ardoino<sup>5</sup> nous rappelle qu'il manque un niveau à notre analyse : le niveau idéologique. Quel est le projet de notre société pour l'école ? Entre vecteur de cohésion sociale et antichambre du marché de l'emploi, lui-même très compétitif, l'école a du mal à trouver sa place et c'est sans doute la source de tous ses maux. D'où l'appel de la Plateforme contre l'échec scolaire à ouvrir le débat pour une 'refondation' de l'école. Les signataires de cet appel dénoncent l'inégalité du système qui se concrétise par les mécanismes de relégation (d'une filière à l'autre) et de redoublement. Ils dénoncent notamment, parmi ce qu'ils présentent comme des tabous à lever, l'existence d'un 'quasi-marché scolaire'.<sup>6</sup>

Mais qu'entend-on exactement par marché scolaire ?

## La conception marchande de l'éducation

Dans les années 80, une vague de libéralisme a progressivement déferlé sur le secteur de l'éducation, amenant de nombreux pays à déréguler graduellement leur système scolaire notamment par la mise en concurrence des écoles, dans la ferme intention de réduire la dépense publique. Dans certains pays, la libéralisation de l'éducation a été organisée par l'État pour rendre les écoles plus compétitives (par exemple au Royaume-Uni, sous la houlette de Margaret Thatcher, mais aussi aux Pays-Bas ou encore au Danemark, en Suède...).

Diverses mesures ont alors été prises pour organiser le marché scolaire telles que le financement des écoles au nombre d'élèves ou encore la liberté de choix de l'école accordée aux parents, dans des pays où jusque-là le financement des écoles était défini au niveau des communes ou des autorités locales et où les élèves n'avaient pas le choix de leur école<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir note 2.

<sup>6</sup> Voir : <http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/275/152>

<sup>7</sup> Un système de 'carte scolaire' affectait à chaque élève une école proche de son domicile. Cette carte scolaire avait pour objectif une meilleure répartition des élèves en fonction des établissements et des moyens d'enseignement.

Une étude du réseau Eurydice (2000) sur le financement des établissements scolaires<sup>8</sup> a comparé le degré d'évolution des pays en termes de libéralisation de l'enseignement, en prenant appui sur la théorie des marchés concurrentiels. Il s'agissait de prendre un point de référence pour mener l'analyse et non de valoriser les options libérales.



La concurrence entre écoles : des services gratuits ? Photo de gauche : Niamor83 (licence CC BY-NC-SA 2.0)  
Photo de droite : Pascale JAQUET et Olivier NOAILLON (licence CC BY-NC-ND 2.0)

Cette étude analysait la mise en œuvre des marchés scolaires concurrentiels dans les différents pays en examinant dans quelle mesure ils répondaient aux critères d'un **marché classique**.

Ces critères sont :

- **L'intérêt des agents** (les écoles d'une part, les parents et les élèves d'autre part) : en principe, les écoles cherchent à offrir à leurs élèves la meilleure qualité d'enseignement possible. En principe, les parents et les élèves cherchent la meilleure qualité d'enseignement possible. Comment dès lors introduire une logique de marché qui rende les écoles concurrentielles ? En les finançant au nombre d'élèves. Les écoles ont dès lors intérêt à veiller à maintenir

8 **Financing and management of resources in compulsory education : trends in national policies**, Key topics in education in Europe (vol. 2), European Commission, EACEA, 2000 - Chapter 6 : Education and market competition, téléchargeable à la page : <http://bookshop.europa.eu/en/key-topics-in-education-in-europe-pbC22399605>

leur nombre d'élèves et à s'assurer une 'bonne réputation' puisque le choix d'une école repose largement sur celle-ci.<sup>9</sup>

- **Une offre assurée par un nombre important d'acteurs autonomes** : pour qu'il y ait concurrence, il faut qu'il y ait un nombre important d'écoles indépendantes les unes des autres du point de vue du financement. La libéralisation du système éducatif dans de nombreux pays s'est accompagnée d'une décentralisation importante du financement vers les écoles ou d'une privatisation des écoles.<sup>10</sup>

- **La mobilité parfaite** : il ne suffit pas que le pays compte un grand nombre d'écoles pour qu'il y ait marché concurrentiel, il faut également qu'elles soient accessibles aux parents et aux élèves. La densité de la population joue ici un rôle majeur, mais aussi le libre choix de l'école. La dérégulation dans de nombreux pays s'est accompagnée d'une suppression des 'cartes scolaires' attribuant une école à chaque élève.

- **L'homogénéité du service** : la parfaite homogénéité n'est pas possible. Toutefois, on peut considérer que si les écoles suivent un même programme de cours, cette homogénéité est respectée.

- **L'information des acteurs** : pour qu'il y ait un marché concurrentiel, il faut que les parents soient tous parfaitement informés des différents services et de leurs prix (les frais scolaires). Il faut également que les écoles soient informées du service proposé par les écoles concurrentes.

Il semble qu'en Suède, qui avait également participé à ce mouvement libéral, la privatisation des écoles revienne dans le débat public : « *Vingt ans après le lancement d'un programme de privatisation partielle des écoles secondaires, le pays s'interroge sur le bienfondé d'une telle politique, marquée par la faillite de nombreux établissements et la baisse du niveau des élèves.* »<sup>11</sup>

9 À l'opposé de cette modalité de financement, des subventions qui dépendent d'indicateurs définis par les autorités publiques (comme, par exemple, le nombre de classes dans l'école) freinent la concurrence.

10 À l'opposé de cette situation, un système scolaire où toutes les écoles dépendent d'un pouvoir central qui répartit les ressources selon ses propres règles entrave également la concurrence.

11 MOULOU D Laurent, *Éducation : la Suède n'en peut plus du tout-privé*, in *L'humanité.fr*, 21 décembre 2013, [www.humanite.fr/monde/education-la-suede-n-en-peut-plus-du-tout-privé-555812](http://www.humanite.fr/monde/education-la-suede-n-en-peut-plus-du-tout-privé-555812)



La concurrence entre écoles : des activités complémentaires ? Photo de gauche : Luc LANDRY (licence CC BY-ND 2.0)  
Photo de droite : Christophe LOSBERGER (licence CC BY-NC-ND 2.0)

## Mais que s'est-il passé en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Y a-t-il eu une volonté politique de créer un marché scolaire ? Non, il semble plutôt que notre école fasse partie de ces systèmes qui se caractérisent par le développement d'une logique marchande sans qu'il y ait eu pour autant une intention des pouvoirs publics de s'engager dans une telle logique.

Le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles possède-t-il toutes les caractéristiques d'un marché concurrentiel tel que décrit dans l'étude publiée par Eurydice ? La réponse est non également, car si les trois premières conditions sont largement rencontrées, les deux dernières ne le sont pas du tout.

Les trois conditions rencontrées :

- **Les écoles reçoivent un financement** au prorata du nombre d'élèves. Ceci est la conséquence du développement important du secteur libre subventionné et non d'une volonté politique d'organiser le marché scolaire. Il n'en reste pas moins que les écoles ont intérêt à maintenir constant ou à la hausse leur nombre d'élèves.

- **Les écoles sont autonomes** du point de vue de leur financement - entendons par là que leurs décisions de recrutement ou de dépense de fonctionnement n'affectent pas les autres écoles. Cette situation ne s'explique pas par la décision politique d'organiser un marché scolaire, mais par le contrat qui lie les écoles libres aux pouvoirs publics. Notre pays a en effet la caractéristique de fonctionner avec une majorité d'écoles libres, caractéristique partagée avec l'Irlande et les Pays-Bas. Dans tous les autres pays, le réseau organisé par les pouvoirs publics est nettement plus développé.

- **Les écoles sont suffisamment nombreuses** sur un territoire donné pour être en concurrence et les parents ont le libre choix de l'école. Cette caractéristique de notre pays, toujours liée au développement important du secteur libre subventionné, est renforcée par la densité de la population sur le territoire : chaque élève a le choix entre plusieurs établissements scolaires, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des pays européens. Notons que cette liberté est aujourd'hui partiellement entravée par le décret *Inscriptions* (voir ci-après p. 111). À contrario, il convient de noter que les frais scolaires demandés aux parents (qui sont parfois retenus pour dénoncer le 'marché scolaire') jouent à l'opposé de cette condition du marché concurrentiel car ils limitent l'accès de certaines écoles aux familles moins nanties.

### L'école : un espace commercial comme un autre ?

Photo de gauche : Anne GUEGAN (licence CC BY-NC 2.0) - Photo de droite : Teratoiid (licence CC BY-NC-ND 2.0)



Les deux conditions non rencontrées :

- **Le service n'est pas homogène.** Outre la différenciation des filières dans le secondaire et l'existence d'un enseignement spécialisé très développé dans le primaire, on observe de nombreuses tentatives de la part des écoles pour échapper à la concurrence en organisant des activités parascolaires différenciées, en investissant différemment dans l'équipement ou en jouant sur l'offre d'options.

- **L'information n'est pas parfaite :** on observe un manque d'informations sur le système éducatif particulièrement important dans le chef des parents des classes sociales défavorisées.

L'étude d'Eurydice montre qu'en 2000, aucun pays n'avait un système éducatif rencontrant toutes les caractéristiques d'un marché concurrentiel. Et même si certains avaient décentralisé une partie du financement vers les écoles et étaient passés à une subvention des écoles au prorata du nombre d'élèves, la question du libre choix de l'établissement restait en suspens, soit parce que les pouvoirs publics continuaient d'assigner une école à chaque élève, soit parce que la densité de la population était faible et que les élèves allaient d'office vers l'école la plus proche. La Belgique, alors même que l'organisation d'un marché scolaire concurrentiel ne résultait pas d'une volonté politique, y apparaissait dans le peloton des pays où les caractéristiques du marché étaient le plus largement présentes.

La conjugaison des trois premières conditions n'est pas sans conséquence : on observe que les élèves se retrouvent regroupés dans les écoles en fonction de leur origine socioéconomique. Le moteur de la concurrence est en outre dédoublé lorsque certaines écoles sont à la recherche d'élèves pour maintenir leur niveau de subsides, tandis que d'autres veulent assurer un certain niveau de résultats, garant de la bonne réputation de l'école, en mettant en œuvre des mécanismes de sélection des élèves. Est-on toujours dans une logique marchande ? Si l'on se réfère aux mondes de Boltanski et Thévenot, les valeurs du monde marchand sont la concurrence et la rivalité ;

les caractéristiques valorisées sont la désirabilité, la valeur, le fait d'être vendable, la compétitivité. Ces caractéristiques sont bien présentes dans les relations que les écoles entretiennent entre elles et avec les élèves.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'autorité publique tente de **réguler** les conséquences de la concurrence entre écoles **via le décret *Inscriptions***, dont la visée est de remixer la population des écoles en mélangeant les milieux d'appartenance, ou encore en limitant les frais scolaires pour assurer une 'égalité de traitement' à tous les élèves. On observe cependant que certaines écoles poursuivent dans leur volonté de sélectionner les élèves qui correspondent le mieux à leur 'public', soit en détournant la loi lorsqu'elles demandent des frais scolaires importants, soit de manière plus insidieuse par la désinformation des parents.<sup>12</sup>

Les travaux à domicile ont également fait l'objet d'une régulation de la part du législateur (décret du 29 mars 2001). Dans une étude sur les travaux scolaires à domicile<sup>13</sup>, il apparaît cependant que les balises fixées par le législateur sont très diversement respectées sur le terrain et que ces travaux génèrent toujours des inégalités, particulièrement quand ils sont conçus comme un outil de remédiation. Les enfants en difficulté d'apprentissage dont les parents sont peu scolarisés se retrouvent alors pénalisés car ils ont besoin d'une aide spécifique que ceux-ci ne sont pas en mesure de leur donner.

On a l'impression que toutes les tentatives de l'État pour 'réguler' la situation par des décrets se heurtent ainsi à un mur et que l'iniquité du système, aujourd'hui dénoncée de toutes parts, ne peut que perdurer. À cette étape, tenter de réguler la concurrence apparaît illusoire. Nous devons donc chercher à sortir de la logique marchande.

<sup>12</sup> Voir : *L'école gratuite ? - Mixité à l'école*, RTBF, *Questions à la une*, 4 septembre 2013, [www.rtb.be/video/detail\\_questions-a-la-une?id=1850448](http://www.rtb.be/video/detail_questions-a-la-une?id=1850448)

<sup>13</sup> NEUBERG France (Université de Liège), *La place des travaux scolaires à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, téléchargeable à la page : [www.ocejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile](http://www.ocejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile)

## Quels leviers activer pour sortir de la logique marchande ?

### La régulation des inscriptions dans les écoles : un levier pour limiter le libre choix

L'Aped (Appel pour une école démocratique) propose le système de la 'place garantie'. Il s'agirait de proposer dès la maternelle une place à chaque enfant, et ce jusqu'à la fin du tronc commun (*voir ci-contre*). Cette proposition se ferait sur base de critères à la fois géographiques et socioéconomiques. Afin de favoriser la mixité sociale, des enfants de différents milieux sociaux habitant des quartiers proches se verraient proposer une place dans le même établissement. Les parents garderaient le droit de refuser la proposition et de chercher une autre école de leur choix.<sup>14</sup>

En Angleterre, les inégalités croissantes liées à la libéralisation du système ont donné lieu à diverses tentatives de réguler la concurrence dès les années 90, avec notamment une législation et un code de pratique améliorant la transparence et la standardisation des admissions. Ces mesures ont ceci d'intéressant qu'elles s'attaquent directement au système d'admission, en collaboration avec les acteurs les plus concernés par la question, les chefs d'établissements.<sup>15</sup>

### Le regroupement des écoles : un levier pour limiter l'indépendance financière

Le regroupement des écoles d'un même territoire avec un même pouvoir organisateur, de telle sorte que les fluctuations du nombre d'élèves n'aient pas d'effet direct sur les ressources de l'école, aurait pour effet de diminuer la pression sur le maintien du nombre d'élèves. Cela rendrait aux chefs

---

<sup>14</sup> Nico HIRTT, Pourquoi les systèmes éducatifs de Belgique et de France sont-ils les champions de l'inégalité sociale ? : PISA 2012 sans fard et sans voile, in L'école démocratique, Aped, n°57, février 2014, p. 41 (pp. 47-48 dans la version en ligne : [www.skolo.org/spip.php?article1656](http://www.skolo.org/spip.php?article1656)).

<sup>15</sup> Financing and management of resources in compulsory education : trends in national policies, op. cit., p. 98.

d'établissement la possibilité d'exercer davantage une fonction pédagogique qui parfois disparaît au profit d'échanges de type 'marchand' avec les parents. Cette option se heurte évidemment aux résistances liées aux réseaux d'enseignement (autre vieille caractéristique de notre système éducatif qui complique la situation).

La limitation de la concurrence entre les écoles via les deux mécanismes proposés ci-dessous n'aura toutefois pas de résultats si la qualité de l'enseignement dans les différentes écoles n'est pas homogène. Comment les parents accepteraient-ils que leur enfant soit dirigé vers une école offrant un enseignement de moindre qualité ?

### **Un tronc commun pour tous les enfants jusque 15, voire 16 ans : un levier pour offrir un enseignement de qualité égale dans toutes les écoles**

Dans l'enseignement secondaire, la multitude de filières et options a généré des mécanismes de relégation en chaîne (de l'enseignement général jusqu'à l'enseignement professionnel et l'enseignement en alternance). Un tronc commun aurait l'avantage de mettre fin à ces processus de sélection des élèves. Il ne s'agit cependant pas de modéliser ce tronc commun sur la base de l'enseignement général actuel, mais d'y inscrire un spectre de matières suffisamment large de manière à développer tous les modes d'intelligence, toutes les capacités, y compris les capacités technologiques.

Au niveau primaire, c'est l'enseignement spécialisé qui accueille les élèves faisant l'objet de cette relégation. L'intégration de classes d'enseignement spécialisé dans les écoles d'enseignement ordinaire ou d'élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques dans les classes d'enseignement ordinaire serait plus que souhaitable pour limiter la portée de ce mécanisme de relégation.

## Une formation des enseignants plus longue et des salaires à la hauteur

Dans sa classe, l'enseignant est seul maître à bord, avec tous les risques liés à des phénomènes tels que l'effet Pygmalion ou le surajustement didactique<sup>16</sup>. La formation des enseignants doit plus que jamais être renforcée pour leur permettre d'être en mesure à la fois de différencier les apprentissages et de garantir un socle d'apprentissages à tous les élèves.

## Conclusions

Offrir un même enseignement dans toutes les écoles : est-ce une utopie ? Supprimer les filières et les mécanismes de relégation dans le secondaire inférieur, intégrer l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire : est-ce de l'ordre du possible ? Offrir un tronc commun jusqu'à 15-16 ans, simplifier le système, le rendre transparent pour tous, permettre aux parents d'inscrire leur enfant en toute confiance dans l'école du quartier : est-ce seulement faisable ?

Oui, c'est possible, mais cela suppose de s'attaquer simultanément à tous les aspects énoncés plus haut, y compris le niveau idéologique en revotant un contrat social pour l'école qui ferait la part belle aux missions citoyennes, et ce tout au long du tronc commun, réservant les questions d'employabilité aux dernières années de l'enseignement secondaire.

L'école, qui a longtemps été considérée comme un espace d'intérêt collectif, s'est progressivement transformée en un lieu où se joue principalement l'intérêt particulier, dans une logique compétitive. Or on ne peut refonder l'école sans en faire valoir l'intérêt collectif. Que ce soit au nom de l'égalité, de l'efficacité, mais aussi d'autres valeurs telles que la créativité, ou encore le renforcement du lien social, notre société doit aujourd'hui tenter de sortir l'école de la logique marchande.

Anne GODENIR Lire et Ecrire Wallonie

---

<sup>16</sup> Voir pp. 37-38 de ce numéro.